



INFO ACTUALITES SCPN du 13 mars 2015.

Cher(e)s collègues,

La diffusion d'une production commune à deux organisations représentatives d'officiers de police aux relations pourtant habituellement orageuses est un fait suffisamment rare pour interpeler (cf pièce jointe n°1, Réforme PTS).

Elle ne doit cependant duper personne tant il apparaît qu'elle est en grande partie destinée à nous rendre responsables d'évolutions statutaires auxquelles nous sommes totalement étrangers, n'ayant pris aucune part aux discussions.

Si les évolutions envisagées sont peut-être de nature à porter préjudice au corps de commandement, elles n'en sont pas moins source d'interrogations voire d'inquiétudes pour les autres corps.

Nul n'ignore que, depuis de nombreuses années, la filière scientifique de la Police Nationale est dans une impasse, tant sur le plan de la reconnaissance statutaire et indemnitaire de ses personnels, qu'au regard de leurs conditions juridiques et physiques d'intervention.

La demande formulée de longue date d'un statut spécial d'actif, qui aurait été de nature à prendre en compte les évolutions des pratiques professionnelles des agents, n'ayant jamais abouti, une intersyndicale des organisations représentatives des personnels scientifiques a obtenu qu'une négociation soit initiée, avec pour perspective - proposée par l'administration - d'une intégration des personnels scientifiques au sein des corps actifs existants.

Apprenant l'existence de ces discussions par un responsable du SNPPS - membre comme nous de l'UNSA-FASMI, nous engageons un processus de réflexion en saisissant notre bureau national de cette problématique.

Ce n'est que par une fuite de documents d'origine indéterminée que nous découvrons, hier 12 mars 2015, l'état d'avancement du dossier, ainsi que le calendrier et les modalités envisagées, fruits des négociations entre l'intersyndicale et l'administration.

Le tout confirmé par la réception, tard hier soir, d'une convocation indiquant que *"l'étude générale du projet de statut des personnels scientifiques est aujourd'hui suffisamment avancée pour engager la concertation avec les organisations syndicales des corps actifs. Afin de procéder à une présentation et recueillir les premières observations de celles-ci, une réunion est organisée le mardi 17 mars..."*

